

Communiqué de presse du 21 octobre 2021

Les prix des betteraves sucrières augmentent en 2022

Lors de la session d'automne, les chambres fédérales ont approuvé la prolongation des mesures de soutien au sucre suisse. Sur la base des nouvelles conditions-cadres et des perspectives positives sur le marché du sucre, l'interprofession a fixé les prix et les conditions de prise en charge de la récolte de betteraves sucrières 2022. Le prix de base et le prix indicatif augmenteront de 5 francs par tonne de betteraves. L'objectif est de promouvoir la culture de betteraves sucrières et d'assurer l'approvisionnement en sucre suisse produit de manière écologique.

Le 1^{er} octobre 2021, le Conseil National et le Conseil des Etats ont approuvé la prolongation des mesures de soutien à la culture indigène de betteraves sucrières. Cette décision a pour effet l'inscription dans la Loi sur l'agriculture de la protection douanière minimale de 7 francs par 100 kg de sucre et le versement de la contribution particulière de 2'100 francs par hectare de betteraves jusqu'en 2026. En outre, les systèmes de culture particulièrement écologiques, bio et IP-Suisse, seront promus avec une contribution supplémentaire de 200 francs par hectare. Cela donnera à la branche une sécurité de planification nécessaire pour pouvoir se développer sur le plan écologique et économique dans un environnement de marché difficile.

Malheureusement, le débat au Parlement a été retardé et l'interprofession du sucre a pu négocier l'accord interprofessionnel plus tard que d'habitude. Grâce aux conditions-cadres désormais connues et à l'évolution positive des prix du sucre sur le marché international, elle a décidé d'augmenter sensiblement le prix de base et le prix indicatif. Cela devrait contribuer à accroître l'intérêt pour la culture betteravière, malgré les nombreux défis culturels à relever, et assurer la sécurité d'approvisionnement souhaitée en sucre suisse produit de manière durable.

Dans le paquet global, le prix de base et le prix indicatif augmenteront tous les deux de 5 francs par tonne pour atteindre 45, respectivement 50 francs par tonne de betteraves sucrières. Cette hausse inclut une compensation pour la prime de fidélité supprimée à partir de 2022. Le paiement de la teneur en sucre pour les teneurs de plus de 16% sera augmenté et les déductions pour les taux d'extraction inférieurs à 85.5% réduits.

En outre, les producteurs ne devront plus prendre en charge les coûts du transport pour les tares totales de plus de 10% et les déductions pour les tares totales supérieures à 12% seront réduites de moitié. Le prix de base pour les betteraves sucrières bio sera de 158 francs par tonne. Ce montant comprend la prime de label de 30 francs, garantie jusqu'en 2024 au moins.

Avec ce paquet global, très avantageux pour les betteraviers, l'interprofession espère accroître l'intérêt pour la culture de betteraves sucrières. L'objectif est d'augmenter à nouveau la surface betteravière actuelle qui est de 16'500 hectares et d'atteindre à long terme les 20'000 hectares. Des surfaces sont recherchées dans tous les systèmes de production : PER, IP-Suisse et bio. Grâce au projet de recherche « Culture durable de la betterave sucrière » lancé par la Confédération, la branche espère obtenir rapidement des réponses opportunes pour résoudre les problèmes liés à la jaunisse virale et au syndrome des basses richesses. La branche étudie actuellement une nouvelle demande d'autorisation pour les produits phytosanitaires déjà homologués en 2021 pour lutter contre les pucerons vecteurs de virus.

Les planteurs sont priés de signer leur contrat de culture dans les prochaines semaines. Tous les nouveaux producteurs sont les bienvenus et peuvent s'annoncer au service betteravier des sucreries d'Aarberg (032 391 62 29) ou de Frauenfeld (052 724 74 29).

Interprofession

SUS / FSB

Pour tous renseignements supplémentaires, contactez :

Josef Meyer, Président de la Fédération Suisse des Betteraviers

Guido Stäger, CEO Sucre suisse SA

natel 079 606 10 21

téléphone 032 391 62 04

Interprofession du sucre :

L'interprofession du sucre est composée de quatre représentants de Sucre suisse SA (SUS) et six représentants (quatre droits de vote) de la Fédération Suisse des Betteraviers (FSB). Chaque année, l'interprofession détermine le prix final payé ainsi que le prix et les conditions de prise en charge de la récolte.

Prix indicatifs des betteraves conventionnelles selon l'accord interprofessionnel (AI) et prix payés de 2016 à 2022

Prix CHF/t betteraves sucrières	AI 2016	AI 2017	AI 2018	AI 2019	AI 2020	AI 2021	AI 2022
Prix de base AC	37	37	39	39	39	40	45
Prix indicatif	43	41	43	44	44	45	50
Prix payé	44	44	44	44	44	encore ouvert	
Primes qualité	12	15	12	7	7		
Prix total payé	56	59	56	51	51		